

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2025

Le mercredi 16 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Thomas RAMBEAU

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Marie-Laure FELIX, Antoine RUBIO, Jenny HURTAUD, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET

Représentés :

Absents et excusés : Florent BOUILLAUD

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2025.
- 2- Déclaration(s) d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- 3- Mise à jour de la numérotation voirie : rue de Vouhé et futur lotissement.
- 4- Avis sur le devis proposé par l'office national des forêts pour la mise en place de plaques signalétiques dans la forêt de Benon section Blameré.
- 5- Projet travaux salle associative de l'espace du Vieux Château d'eau : Convention de prestation de service avec le SDEER.
- 6- Vote des subventions 2025.
- 7- Cantine scolaire : Présentation des offres pour la rentrée 2025-2026.
- 8- Désignation d'un référent communal pour la mise en place par la CDC Aunis Sud de l'Atlas de biodiversité communal.
- 9- Travaux bâtiments à l'espace du Ruisseau.
- 10- Travaux de voirie 2025
- 11- Mise en place d'un éclairage au passage de l'église.
- 12- Aménagement du parterre place de l'église.
- 13- Divers.

Début de séance : 20 heures

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 mars 2025.

2- Droit de préemption urbain (N° DE_015_2025)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, déposée :

- par Maître Rebecca BOUCHEREAUD, notaire à Surgères, pour le bien cadastré A1043 d'une superficie de 689 m² et situé rue du Charron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, excepté Monsieur Frédéric ANGIBAUD qui ne prend pas part au vote car lien de parenté avec le vendeur du terrain, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le bien susnommé.

3- Mise à jour numérotation voirie - Immeuble rue de Vouhé et Dénomination des rues et numérotation des lots du lotissement "les Jardins du chemin vert"

(N° DE_016_2025)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

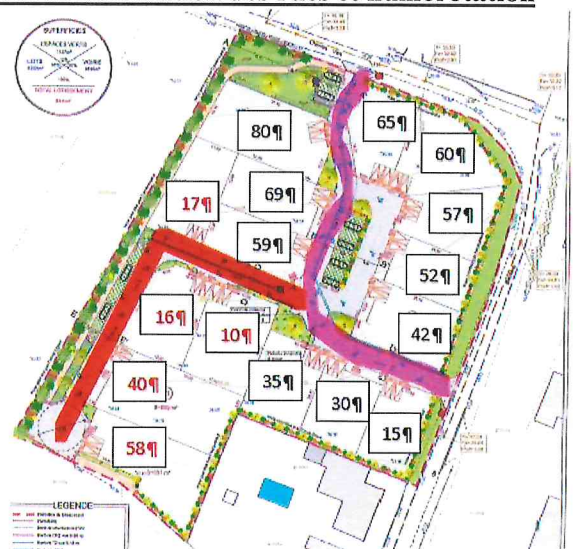
- la création des voies du futur lotissement, comme suit :
 - La voie en rouge est nommée "Impasse de la Motte".
 - La voie en violet est nommée "Rue du Fief".

- d'attribuer la numérotation en métrique :

Rue du Fief : Lot 1 : 65 / Lot 2 : 60 / Lot 3 : 57 / Lot 4 : 52 / Lot 5 : 42 / Lot 6 : 15 / Lot 7 : 30 / Lot 8 : 35 / Lot 13 : 59 / Lot 14 : 69 / Lot 16 : 80.

Impasse de la Motte : Lot 9 : 10 / Lot 10 : 16 / Lot 11 : 40 / Lot 12 : 58 / Lot 15 : 17.

- et d'attribuer le numéro (métrique) 126 à l'immeuble cadastré C204, C485 et C197 situé rue de Vouhé.



4- Mise en place d'une signalétique sur la forêt sectionale de Blameré (N° DE_017_2025)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention, décide la mise en place d'une signalétique sur la forêt sectionale de Blameré pour un coût de 770 € HT par l'Office Nationale des Forêts.

5- Relative à la prestation de service pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposées par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) (N° DE_018_2025)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire justifiant l'intérêt de faire réaliser par le SDEER des prestations de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser des prestations de services par le SDEER, pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention et tous documents afférents.

6- Vote des subventions - Année 2025 (N° DE_019_2025)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 2 350 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable :

- ACCA Chasse Puyravault : 100 €
- Association Parents élèves « Vous et les piratés » : 450 €
- Coopérative scolaire Puyravault : 1 500 € (dont 1er apport de 1 200 € pour la sortie scolaire prévue en 2026)
- Pongiste pyraté 100 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré 100 €
- Vince rider solidarité 100 €

7- Cantine scolaire : Présentation des offres pour la rentrée 2025-2026. (DE_020_2025)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat avec CONVIVIO PRO avec le prix du repas scolaire à 3,60 € TTC pour l'année scolaire 2025-2026.

8- Désignation d'un référent communal pour la mise en place de l'atlas de biodiversité par la CDC Aunis Sud (N° DE_021_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Aunis sud souhaite mettre en place l'Atlas de la biodiversité qui permettra d'établir un inventaire des milieux et espèces présentes sur notre territoire communal, mais surtout il permettra d'agir pour protéger notre biodiversité, en informant, en sensibilisant et en mobilisant nos habitants pour sa valorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Dominique SOUCHET, conseiller municipal comme référent de notre commune.

9- Travaux bâtiments à l'espace du Ruisseau.

Monsieur informe le conseil municipal que des travaux vont être réalisés à l'espace du Ruisseau sur le local de rangement situé derrière la salle et le préau. Les travaux consisteront à fermer le local et à l'agrandir avec l'aide de l'Amicale villageoise de Blameré.

10- Travaux de voirie 2025 – Rapporteur Monsieur Antoine RUBIO

Les travaux de débermage vont être réalisés courant septembre – octobre 2025 pour préserver et assécher les routes, de la voie communale n° 7 dite « chemin de Surgères » et sur une partie de la voie communale n°1 dite « Chemin de la Bachellerie ». Il est prévu aussi une remise en état de la voirie, sur 500 m, de la VC7. Le coût total des travaux se chiffre à 43 912,44 € TTC.

11- Mise en place d'un éclairage au passage de l'église.

Un candélabre solaire avec détecteur va être installé au passage des piétons de la place de l'église. Le coût de l'installation est de 258 € TTC.

12- Aménagement du parterre place de l'église.

Le parterre de la place de l'église va être réaménagé. Une centaine de plantes vivaces peu gourmandes en eau vont y être plantées, courant avril-mai, par nos agents communaux.

13- Divers.

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Pour connaître la raison des fuites répétées de la tuyauterie du circuit du chauffage de l'école, une analyse a été réalisée. Celle-ci a révélé la présence de glycol qui serait à l'origine de la corrosion des tuyaux. Nous sommes actuellement en négociation avec l'entreprise MISSENARD en charge de la maintenance du chauffage pour la suite à donner.

- ✓ Mise en place de la fibre optique le 28 avril prochain à la mairie et à la bouquinerie.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 27 mai 2025 à 20h.

Marie-Laure FELIX fait part des remerciements des bénévoles de la bouquinerie pour l'achat des meubles.

Fin de séance : 22 heures

Raymond DESILLE
Président de séance



Thomas RAMBEAU
Secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'T. Rambeau', written in a stylized, cursive manner.